

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize du mois d'octobre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Maire-Adjointe.

Étaient présents : M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mme Claire BARRIN, MM. Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Pierre BIBOLLET, le Maire,
Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, M. Benjamin DELOCHE, Mme Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mmes Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élisabeth DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 10 octobre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 23

Secrétaire : M. Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==0000==--

N° 2025/103 - AUTORISATION DE MISE EN VENTE DE DEUX CHALETS D'ALPAGE ET DES PARCELLES REÇUS PAR LEGS – MANDAT A UNE OU PLUSIEURS AGENCES IMMOBILIÈRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'acte de legs reçu par la commune de Thônes concernant deux chalets d'alpage et des parcelles attenantes situés à GRAND-BORNAND, dans la vallée du Bouchet ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de procéder à la vente de ces biens immobiliers ;

Considérant la nécessité de mandater une ou plusieurs agences immobilières pour assurer la mise en vente et la valorisation de ces biens ;

Considérant l'accord de principe donné par l'Ehpad le Chant du Fier sur la vente de ces biens ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la mise en vente des deux chalets d'alpage et des parcelles attenantes reçus par legs, situés dans la vallée du Bouchet, sur la commune du GRAND-BORNAND.
- **MANDATE** une ou plusieurs agences immobilières pour procéder à la vente de ces biens, selon les modalités à définir.

...

Envoyé en préfecture le 24/10/2025

Reçu en préfecture le 24/10/2025

Publié le 24/10/2025

ID : 074-217402809-20251016-CM25103-DE

S²LOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 21 octobre 2025

POUR COPIE CONFORME

La 1ère Maire-Adjointe
Pour le Maire empêché
par application de l'article L. 2122-17 du CGCT


Michèle FAVRE D'ANNE



Le secrétaire de séance



Sébastien ATRUX-TALLAU

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 24 OCT. 2025 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 24 OCT. 2025

THÔNES, le 24 OCT. 2025

La 1ère Maire-Adjointe
Pour le Maire empêché
par application de l'article L. 2122-17 du CGCT


Michèle FAVRE D'ANNE

